

CONVOCATION DE RENTRÉE

Licences Professionnelles Aéronautiques

Métiers de l'industrie : Industrie aéronautique

Parcours : Équipements aéronautiques et spatiaux

Ville D'Avray, le 1^{er} juillet 2024

Cher(e) étudiant(e),

C'est avec grand plaisir que nous vous retrouverons pour la **rentrée de la Licence Professionnelle Aéronautique Métiers de l'industrie : Industrie aéronautique, parcours : Équipements aéronautiques et spatiaux** le

Mardi 1er septembre 2026 à 08h30

Bâtiment C. DUFOUR (A1) - A1.233

Si vous ne l'avez pas encore fait, nous vous invitons à procéder à votre inscription administrative selon les modalités indiquées sur la page suivante :

<https://cva.parisnanterre.fr/realiser-son-inscription>

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement,

Clément Annequin
Secrétariat LP AERO

Contact secrétariat pédagogique des LP AERO
cannequin@parisnanterre.fr
Téléphone : 01 40 97 48 22

Procédure d'accueil des étudiants en situation de handicap

Madame, Monsieur

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez demander un aménagement d'études auprès de l'équipe plurielle locale de l'IUT de Ville d'Avray.

La procédure à suivre est la suivante :

1. Déclarer votre demande de prise en compte de situation de handicap auprès du secrétariat de votre département d'accueil via l'adresse secretariat-lpaero@iut.parisnanterre.fr.
2. Rencontrer votre médecin traitant ou les spécialistes qui vous suivent afin de rassembler l'ensemble des documents nécessaires à l'étude de votre dossier par le service de médecine préventive de l'Université.
3. Vous signaler à la rentrée auprès du directeur des études du département.
4. Un rendez-vous avec le médecin de médecine préventive vous sera donné **avant la réunion de l'équipe plurielle** afin d'évaluer les besoins d'aménagement d'études et d'examen. Vous devrez présenter l'ensemble des documents récoltés au point 2. Le médecin rend un avis consultatif et confidentiel à l'équipe plurielle.
5. **L'équipe plurielle se réunira le 13 octobre 2026** et vous proposera alors un plan d'aménagement pouvant porter sur l'organisation du cursus, sur les aides humaines et/ou sur les aides techniques, en tenant compte des contraintes pédagogiques et organisationnelles propres au fonctionnement du département.

Remarques :

Attention pour les nouveaux étudiants : la procédure est à suivre même si un handicap reconnu a donné lieu à un aménagement les années antérieures.

Les étudiants déjà inscrits à l'IUT et bénéficiant d'un aménagement valable sur l'ensemble du cursus ne doivent pas effectuer de nouvelle demande, sauf changement.

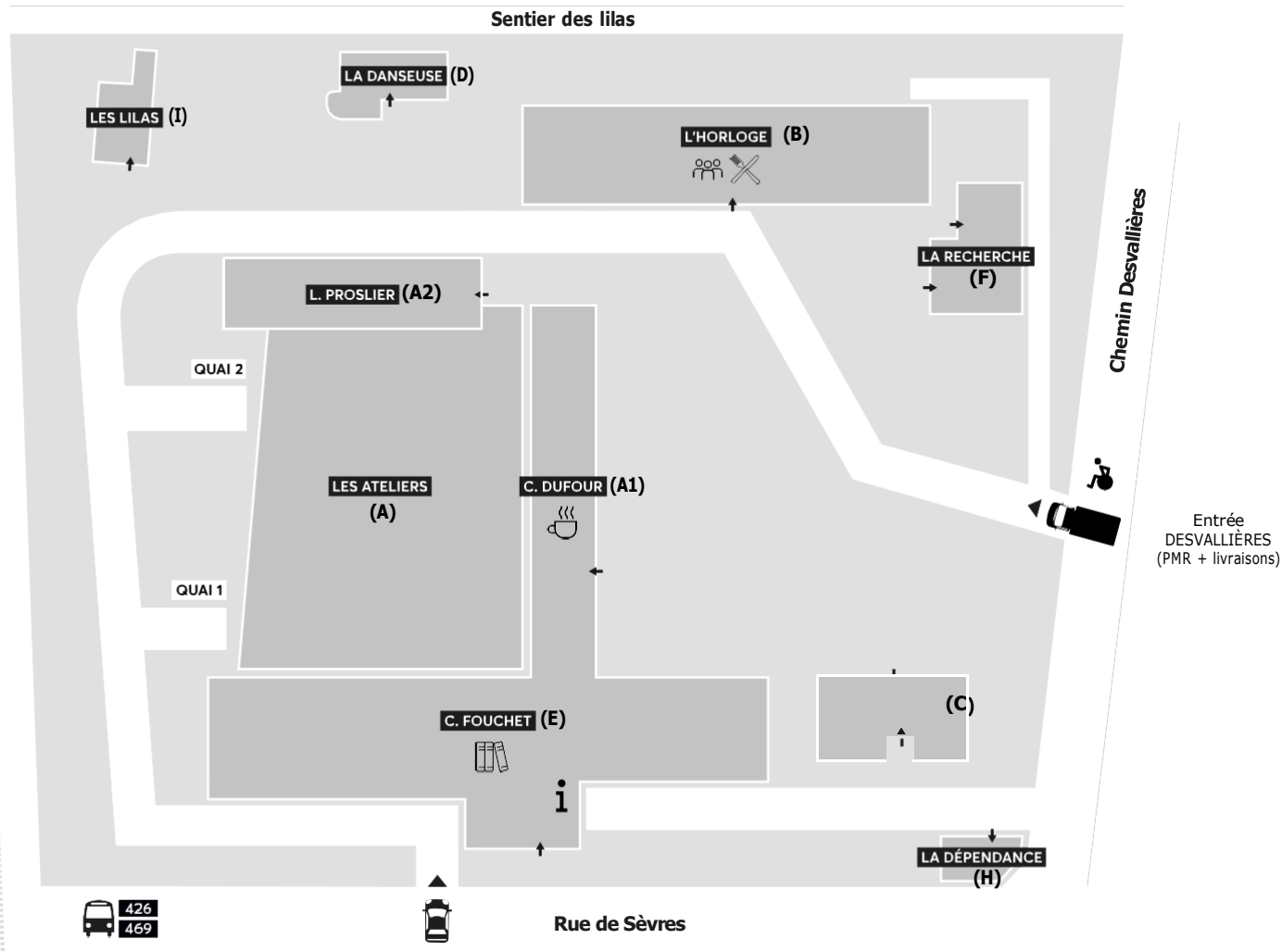
Si besoin, à l'issue de chaque semestre, un entretien pourra être réalisé pour revoir le plan d'aménagement mis en place.

La prise en charge de votre handicap en entreprise (stage, alternance) ne relève pas de l'équipe plurielle de l'IUT mais de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Plan du campus - Institut Universitaire de Technologie



Université Paris Nanterre



LES ATELIERS

ATELIERS
LABORATOIRES GTE
BUREAUX

LE CHÂTEAU

DIRECTION IUT
RESSOURCES HUMAINES
SERVICE FINANCIER

LA DANSEUSE

RELATIONS ENTREPRISES
APPRENTISSAGE
FORMATION CONTINUE
FIPMECA
UFR SITEC

C. DUFOUR

SCOLARITÉ GÉNÉRALE
DÉPARTEMENT GTE
LP AÉRONAUTIQUES ET SPATIALES

C. FOUCHET

ACCUEIL
AMPHITHÉÂTRES
BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE
LABORATOIRES GTE
LABORATOIRES GMP

L'HORLOGE

DÉPARTEMENT GEII
SERVICE INFORMATIQUE
CHAMBRE ANÉCHOÏDE
LABORATOIRES ÉLECTRONIQUE
LABORATOIRES INFORMATIQUE
RESTAURANT UNIVERSITAIRE
CAFÉTÉRIA

LES LILAS

SERVICES TECHNIQUES
PATRIMOINE

L. PROSLIER

DÉPARTEMENT GMP
LABORATOIRE GTE

LA RECHERCHE

REPROGRAPHIE
LIVRAISONS
LABORATOIRES - LEME / LTIE



Gare SNCF
Sèvres - Ville-d'Avray
à 200 m.